**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 7 (1893)

**Artikel:** Quelques mots sur le couvent de Bellelay

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-745482

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

« avaient des fiefs et qui désiraient prendre le siège de leurs vendeurs, « il arrêta que ceux qui avaient acheté des fiefs entiers, *étant déjà* « *nobles*, occuperaient les places de leurs vendeurs, mais que ceux qui « n'avaient acheté qu'une portion de fief et se seraient ensuite fait « anoblir pour assister aux Audiences, seraient assis après les autres déjà nobles auparavant. »

C'est ainsi qu'à cette date « Benoît Chambrier a été reçu au rang des nobles pour un fief qu'il a acquis du seignieur official de Gruère, et lui a été donné son siège » Décrétale de 1547.

De ces diverses citations on peut conclure que pour assister aux Audiences au rang supérieur il fallait être noble ou le devenir.

*4. Les Nobles porteurs de brevets avec ou sans fiefs.*

Cette quatrième catégorie de familles nobles peut être établie facilement, les Manuels du Conseil d'État dès 1514 donnent les preuves de leur état par l'enregistement et l'entérinement, encore faut-il remarquer que certaines Lettres de noblesse n'ont jamais été entérinées, et que les Manuels de 1529 à 1552 manquent à la collection.

Les notes que j'ai prises à ce sujet fort intéressant prouvent une seule chose, c'est la difficulté que présente une étude conclusive en ce qui concerne l'État de noblesse du pays de Neuchâtel; des recherches subséquentes pourront peut-être élucider quelques-uns des points douteux de ce problème.

NEUCHATEL, Décembre 1892. MAX DIACON.

---

## Quelques mots sur le Couvent de Bellelay.

(Suite, voir N° 4, page 31.)

Depuis que l'article de M. de Niederhäuser a paru, nous avons reçu différentes communications très intéressantes au sujet des sceaux et des armes des Abbés de Bellelay. — Pour aujourd'hui nous publions une planche de tous les sceaux dont M. Louis Philippe, à Delémont, a pu relever les empreintes; cette collection n'était pas facile à rassembler, puisque les Archives de Bellelay furent perdues ou détruites pendant la Révolution de 1797. Voici les noms des propriétaires de ces sceaux :

N° 1. 9. 10. 15 sceaux du Couvent ou de l'Abbaye de Bellelay.
2. Nicolas Schnell, 1508.
3. Jean-Baptiste Goniat, 1530.
4. 5. David Juillerat, 1612.

6. Grégoire Joliat, 1743.
7. Verner Briselance, 1579.
8. Norbert Périat, 1691.
11. Jean-Pierre Cuenat, 1637.
12. Jean-Georges de Schwaller, 1666.
13. 14. Frédéric de Staal, 1692.
16. 17. Jean-Georges Voirol, 1706.
18. Nicolas de Luce, 1771.
19. Ambroise Monnin, 1784.

Dans un prochain numéro, nous compléterons ces notes en publiant les armes des Abbés et des Ex libris. Peut-être voudra-t-on bien nous donner encore d'autres renseignements.

*(A suivre.)* LA RÉDACTION.

# LES SCEAUX DE LA REINE BERTHE

L'image de la Reine Berthe, popularisée par une quantité d'artistes — et tout récemment d'une façon magistrale par le peintre A. Anker — se trouve sur les deux sceaux de la Reine fileuse.

La reine Berthe. Fragment d'un tableau d'Albert Anker.

Le Testament de la Reine, fait en deux doubles, est conservé dans les Archives de Fribourg et dans celles de Lausanne.

Dans le sceau du double qui existe à Fribourg, la Reine est assise :